



COMITE DE PILOTAGE DU FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX A MADAGASCAR

Procès verbal

Date : 15 juin 2015 - 10h00 à 12h00

Lieu : Ministère de l'Economie et de la Planification

Objectif : Première réunion du Comité de Pilotage du Fonds pour la Consolidation de la Paix à Madagascar ; endossement et validation des termes de référence du Comité de Pilotage, et des domaines stratégiques potentiels pour le soutien du Peacebuilding Fund (FCP).

I. Présents

Membres du Comité de Pilotage

- Le Ministre de l'Economie et de la Planification, Mr. Raveloharison Herilanto ;
- La Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies à Madagascar, Mme. Fatma Samoura ;
- Le Ministre des Affaires Etrangères (par intérim), Ministre de la Défense, Mr. Rakotozafy Dominique ;
- La Présidente de la Fédération pour la Promotion de la Femme et de l'Enfance, Mme. Marie Francine Kidja ;
- Le Président de la Plateforme Nationale des OSC de Madagascar, Mr. Ndriandahy Mahamoudou;
- Le Représentant Adjoint du UNFPA, Mr. Philippe Grandet ;
- Le Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Grande Bretagne, Mr. Richard Hyde.

Coordonnateurs et Points Focaux :

- Le Directeur Général d'Appui au Développement (DGAD), Mr. Randrianarison Nandrasanamahery (point focal du MEP) ;
- La Coordinatrice du Secrétariat Technique du FCP à Madagascar, Mme. Oana Mihai.

Etaient également présents : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP), le Directeur de Cabinet du MEP, Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Mr. Randrianarivony Modeste ; Le Secrétaire Général du Ministère de la Population, Protection sociale et Promotion de la Femme, Mr. Abdoul Cheikh Abdallah; le Centre d'Information des Nations Unies.

II. Ordre du Jour

L'Agenda de la réunion était articulé autour de cinq (5) points: (i) la présentation générale du Fonds pour la Consolidation de la Paix- FCP (origines, étapes et statut) ; (ii) présentation et adoption des Termes de Référence du Comité de Pilotage du FCP ; (iii) proposition des structures de coordination et de consultation du FCP; (iv) présentation des domaines prioritaires identifiés pour un possible financement du FCP ; (v) prochaines étapes et calendrier.

Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Planification a présenté les excuses des Mesdames le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de la Population , de la Protection Sociale et la Promotion de la Femme, qui assistaient au Sommet de l'Union Africaine en Afrique du Sud.

III. Discussions et Décisions

En introduction de la séance de travail, deux discours ont été faits, par Madame la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies à Madagascar, et par Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Planification. Les discours ont porté sur :

- les caractéristiques du Fonds, notamment en ce qui concerne la collaboration étroite entre le Gouvernement et les Institutions Malgaches et les Nations Unies, la composition du comités de pilotage conjoint et l'importance accordée par le FCP à la question des femmes et de l'inclusion de la Société Civile (pour Mme Samoura),
- le déficit de gouvernance que le pays accuse depuis sa sortie de la crise et l'accueil favorable réservé au FCP, ainsi que les espoirs placés dans cette nouvelle coopération (pour Mr. Le Ministre de l'Economie).

De plus, Monsieur le Ministre de l'Economie a informé le Comité, que suite à un Communiqué fait en Conseil du Gouvernement sur le FCP, celui-ci a accepté le mandat et la composition du Comité de Pilotage.



(i) Présentation du FCP – Origines, étapes et statut

La Coordinatrice du FCP à Madagascar a briefé le Comité de Pilotage sur le Fonds et son fonctionnement global, ainsi que sur les avancées et étapes accomplies à Madagascar à ce jour.

Aussi, à la demande des coprésidents, des explications supplémentaires ont été fournies sur l'appropriation nationale : il a été souligné que ce partenariat se traduisait à plusieurs niveaux : d'abord au niveau du **Comité de Pilotage**, qui est conjoint et coprésidé par la Partie Nationale et les Nations Unies ; ensuite au niveau du **Plan Prioritaire** où Partie Nationale et les Nations Unies prennent des engagements mutuels ; et, finalement, au niveau des **projets proposés** qui doivent être développés avec les Ministères de tutelle et également cosignés par les Nations Unies avec ces mêmes Ministères.

(ii) Adoption des Termes de Référence et des Règles de Procédure

Les points principaux présentés pour cette section comprenaient la composition du Comité de Pilotage, ainsi que les fonctions, les responsabilités, les rôles et le fonctionnement des différentes structures de coordination et d'appui, y compris du Secrétariat technique.

La **Composition du Comité de Pilotage** a été arrêtée comme suit : la coprésidence sera assurée par le Ministre de l'Economie et de la Planification et par la Coordinatrice Résidente des Nations Unies. Les membres suivants font partie du Comité : le Ministère des Affaires Etrangères, et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et la Promotion de la Femme, une agence des Nations Unies représentant le système (l'UNFPA pour le moment), deux Organisations de la Société Civile (dont au moins une traitant la question des femmes) ; deux représentants des Bailleurs de fonds (encore à nommer, un représentant multi-bailleur, et un représentant les bailleurs bilatéraux).

Les **Membres permanents** sont les coprésidents et les Ministères mentionnés. Les membres '**tournants**', siégeant sur une base rotationnelle de 1 (un) an, sont les représentants de la Société Civile, des Bailleurs de fonds, et des Nations Unies.

Concernant les deux sièges assignés à la **Société Civile**, les deux organisations qui vont les occuper sont la « *Fédération pour la Promotion de la Femme et l'Enfant* », et la « *Plateforme nationale des organisations de la société civile malgache* ».

Pour les sièges assignés aux **partenaires internationaux**, le Comité a invité le leur seul représentant présent (le Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Grande

Bretagne) à encourager ses homologues à communiquer les représentants nommés par consensus, aux deux coprésidents.

Le Comité a également endossé l'institution des **structures d'appui technique**, composées du groupe d'experts, du secrétariat technique et des sous-commissions.

Les coprésidents ont notamment insisté sur les dispositions relatives aux possibles **conflit d'intérêts** pour les membres du Comité, et ont insisté sur le fait qu'en tel cas, ces membres devaient faire une déclaration formelle. Au cas où certains membres seraient confrontés à une telle situation, tel que spécifié dans les TdR, ils ne seraient pas habilités à voter lors de la validation de leur projet.

=> Les points d'actions suivants ont été identifiés :

- (1) Il a été respectueusement demandé au représentant de la Grande Bretagne, comme seul partenaire présent de la Communauté Internationale, d'inviter les autres partenaires internationaux à se coordonner afin d'assigner les deux sièges réservés au sein du CdP.
- (2) Les coprésidents du Comité de pilotage, ont invité les membres du comité de pilotage à fournir au Secrétariat Technique, toute correction sur la forme qu'ils auraient à apporter aux Termes de Référence et Règles de Procédure. Ils ont été invités à le faire avant mercredi, 17 juin à 18h00.
- (3) Il a été également demandé au Secrétariat Technique de modifier les TdR pour refléter les points suivants :
 - a) Les sièges alloués aux Organisations de la Société Civile le sont également sur une base tournante. Les deux organisations présentes occupent ces sièges pour une durée de un (1) an à compter du 15 juin 2015 jusqu'au 14 juin 2016.
 - b) Inclure une provision sur la déclaration formelle qui est demandée aux Membres en cas de conflit d'intérêt.
 - c) Spécifier des exemples concrets de situations qui justifieraient qu'un Membre du Comité de Pilotage se fasse destituer par les coprésidents du CdP, notamment en cas de conflit d'intérêt non divulgué, et/ou de dissimulation d'intérêt financier, ou bien de manquement grave continuels aux réunions du Comité de Pilotage.

(iii) Structures de la coordination

Présentées par le Point Focal du MEP, les **structures de coordination et d'appui technique** ont reçu l'approbation du Comité de Pilotage. Les **structures**



d'appui sont le Secrétariat technique (dont les TdR en soulignent les responsabilités), et les sous-commissions qui seront articulées autour des trois domaines prioritaires identifiés dans le document stratégique d'appui possible du FCP.

Aussi, le Point Focal du Ministère, le Directeur d'Appui au Développement, sur proposition arrêtée de commun accord avec la Coordinatrice du Secrétariat Technique, propose de tenir **trois ateliers**, dont l'objectif est de pouvoir ficeler le Plan Prioritaire requis pour la suite du processus de mise en œuvre : deux ateliers dans la capitale sur le secteur de la bonne gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité ; et un troisième atelier dans le Sud concernant le troisième secteur sur l'appui holistique au le Sud.

Des discussions s'en sont suivies concernant la tenue d'un **atelier éventuel dans le Nord**, afin d'avoir une identification pertinente des besoins éventuels. Néanmoins, le représentant du UNFPA et la Coordinatrice du Secrétariat Technique ont tenu à rappeler que l'identification des priorités s'est faite de manière participative (voir point iv) et que le Nord n'est pas ressorti comme une des priorités en matière de consolidation de la paix identifiées conjointement. De plus, la Coordinatrice du Secrétariat Technique a réitéré que le Comité était invité à hiérarchiser et sélectionner les priorités les plus urgentes parmi celles présentées dans le document stratégique, et non pas à en rajouter de nouvelles. La même requête a été adressée à la Présidente de la Fédération pour la Promotion de la Femme et l'Enfant, qui a souhaité à ce que la problématique des femmes soit étendue au-delà de sa localisation dans le Sud mais également dans les zones de l'Est. Il a néanmoins été souligné, que les activités à financer par le FCP devront impérativement agir sur les causes profondes des conflits et transformer les tensions.

Aussi, le Comité de Pilotage a formellement validé les trois ateliers/sous-commissions devant se tenir pour les trois secteurs prioritaires, et de reconsidérer éventuellement un atelier dans le Nord par la suite.

(iv) Domaines prioritaires pour un possible financement par le FCP

Les **domaines prioritaires** identifiés et présentés au Comité de Pilotage, ont été le résultat de deux ateliers et diverses consultations, et couvrent la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et un soutien holistique à la stabilisation de régions dans le Sud.

Le document présente les contours de chaque domaine, y compris les facteurs de conflit et justification, le résultat voulu, les fenêtres d'opportunité ainsi que les interventions possibles envisagées.



Le Comité a été invité à proposer une hiérarchisation/et « priorisation » additionnelle des priorités, afin de pouvoir limiter les interventions en cohérence avec les fonds possibles.

Monsieur le Ministre de la Défense a souligné le fait qu'une Mission conjointe s'est tenue et qu'un premier **tribunal militaire** allait être réactivé à Tamatave. Néanmoins, il a aussi été souligné le fait que le Ministère de la Justice était actuellement en charge de faciliter ce dossier, car la décision était actuellement au niveau de la Cour d'Appel.

Monsieur le Ministre de la Défense a également noté le fait que le problème de **l'insécurité dans le Sud**, était selon lui, un problème de manque de magistrats et de capacités des chefs de district, qui sont les premiers responsables de la sécurité dans leurs circonscriptions. Ces manquements sont exacerbés par le manque de clarté des rôles de chaque entité concernant la sécurité.

Aussi, il a été recommandé à ce que **(i) la séparation des responsabilités entre chefs de districts et armée/gendarmerie soit plus clairement communiquée, et (ii) à ce qu'une approche holistique/intégrée pour la situation sécuritaire dans le Sud soit adoptée.**

Le Ministre de la Défense qui représentait le Ministre des Affaires Etrangères par intérim, a proposé surtout de **concentrer les interventions sécuritaires dans des zones spécifiques**, qui représentent un danger et un canal de circulation des armes dans le Sud du pays, notamment *Betroka* et *Ihusi*. Dans cette perspective, Madame la Coordinatrice Résidente a informé le Comité, de la mission du siège du PNUD qui a eu lieu fin-mai à Madagascar et qui visait à évaluer la sécurité communautaire et la coexistence pacifique entre les communautés et les jeunes.

Le représentant de l'Ambassade de Grande Bretagne a indiqué que son pays soutenait les domaines identifiés (même s'ils semblaient aux premiers abords ambitieux et intimidants). Il a également souligné le fait que la réhabilitation des institutions étatiques devait être une priorité pour la Communauté Internationale.

Monsieur le Ministre de l'Economie a également saisi l'occasion pour noter qu'à ce jour il n'y avait **pas un programme de gouvernance** pour relancer les institutions ; le programme initié il y a quelques années (2008-2009) par la Primature, étant resté inachevé. Par ailleurs, il a également noté que le même jour, dans l'après-midi, la première session de formation des gestionnaires publiques allait être lancée, à l'ENA. Cette initiative vise à former surtout les hauts responsables et gestionnaires du gouvernement.

En conclusion, le **Comité de Pilotage** a accepté les domaines prioritaires proposés, a encouragé les participants aux trois ateliers suivant de les hiérarchiser et s'est accordé à focaliser les activités de renforcement institutionnel là où le problème était le plus pressant.

(v) Prochaines étapes

La Coordinatrice du Secrétariat Technique a noté qu'après la validation des domaines prioritaires par le Comité de Pilotage, trois consultations devaient avoir lieu sur les trois thématiques identifiées.

Le Comité de Pilotage a été respectueusement informé des **dates butoirs autour du développement du Plan Prioritaire** (qui devrait être soumis à PBSO pour fin-juillet au plus tard) et pour le développement des projets subséquent, qui doit se faire endéans les six (6) mois suivant approbation du Plan par NY. Il a également été mentionné que PBSO NY répond endéans les cinq semaines après la soumission du Plan concernant la décision de l'Assistant Secrétaire Général.

Le Comité de Pilotage a également souhaité l'inclusion d'une provision supplémentaire dans les TdR concernant le **montant minimum de financement** des projets, un seuil a été fixé à 500.000 USD.

Le Représentant du FNUAP a soulevé le point concernant **l'allocation des budgets par projets**, en demandant si le Plan Prioritaire allait indiquer des montants déjà prévus par projet. La Coordination du Secrétariat Technique a confirmé aux Membres du Comité, que des enveloppes globales par domaines/résultat devaient être indiquées, mais que l'allocation au niveau des projets se ferait par le Comité de Pilotage au stade de la projectisation.

Conclusions & Recommandations

- Concernant les TDR, le Comité de Pilotage a décidé que:
 - Le fond des Termes de référence et le contenu ont été approuvés par le Comité, sous réserve d'inclusion des points mentionnés *supra*.
 - Les Membres du Comité ont jusque mercredi 18h00 pour envoyer leurs corrections et rectifications éventuelles au Secrétariat Technique.
 - Il a également été décidé à ce que les TDR soient signés par les deux coprésidents après ces corrections.
- Concernant la nomination des membres du Comité de Pilotage pour la partie des bailleurs de fonds, le représentant de la Grande Bretagne a été invité à

faciliter la coordination avec les autres bailleurs afin que cette nomination soit communiquée au plus tôt aux deux coprésidents.

- Les membres du Comité de Pilotage ont approuvé les domaines prioritaires identifiés dans le document stratégique du FCP, et ont mandaté la Coordination du Secrétariat Technique à faciliter la hiérarchisation/et priorisation des interventions afin de refléter le budget prévu par le FCP, de manière plus réaliste.



Randrianarison Nandrasanamahery

Directeur Général d'Appui au
Développement (Point focal FCP)

Ministère de l'Economie et de la
Planification



Oana Mihai

Coordinatrice du Secrétariat Technique
du FCP à Madagascar

Bureau de la Coordinatrice Résidente
des Nations Unies à Madagascar